

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUNI 2022

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022
Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.06.131

CREATION D'UN PORTAIL NUMERIQUE DES SERVICES AU PUBLIC

Dans le but de poursuivre le travail, d'une part d'animation et de coordination des acteurs économiques du territoire, et d'autre part, d'amélioration de l'accessibilité à l'ensemble des services, publics et privés, répondant aux besoins des habitants et indispensables à la vie de notre territoire, l'idée d'une application rassemblant les forces vives de la CdC a vu le jour.

La CdC a donc rédigé un cahier des charges pour consulter plusieurs prestataires de services. Dans les conditions de de publicité pour les prestations de services, telles que précisées dans le Code de la Commande Publique.

Plusieurs solutions ont été reçues, dont Mymairie, Neocity, Lumiplan, et IntraMuros.

Suite à l'analyse de ces offres au regard du cahier des charges de la CdC, l'application de la SAS IntraMuros a été retenue pour la souplesse de son utilisation, sa compatibilité avec Tourinsoft et son tarif plus avantageux.

Elle permet de mettre en place toute une série de services (information et alerte en temps réel, annuaire, agenda en lien avec les agendas Tourinsoft des offices de tourisme, démocratie participative...). Cette application a entre autres pour avantage

- d'être **collaborative** et de permettre, sous le regard des collectivités, une gestion décentralisée auprès des différents services comme la voirie ou la petite enfance, auprès des associations et des acteurs économiques. **C'est un service de communication en temps réel offert à tous ces acteurs par la CdC.**
- d'être **nationale** et de relayer les informations d'autres collectivités en fonction de sa localisation. Il n'y a donc pas de coupure au sortir du territoire de la CdC. Par exemples, nos points d'intérêt touristique seront visibles depuis d'autres territoires limitrophes. Nous avons proposé le développement de cette application sur le territoire du PETR dans le cadre du programme Leader 2023-2027.

Nous pourrons donc y retrouver **100%** des artisans, commerçants, entreprises, monde de la santé, services publics des hauts du Perche, **automatiquement** intégrés dans l'appli.

Cette application est **hybride** : à la fois communale et intercommunale. Elle permet à ces différents acteurs d'ajouter leurs informations et de proposer leurs services sur le même outil. Chaque commune pourra continuer comme aujourd'hui à gérer son actualité et ses informations en toute **indépendance**. Les communes non équipées à ce jour, bénéficieront de l'accompagnement de la CdC qui aura la mission de coordonner l'ensemble et de partager les informations sur le territoire pour renforcer la connaissance et les échanges entre les habitants de notre territoire.

Le montant prévisionnel total de l'opération est de 6 120 € HT (7 344 € TTC) autofinancée à hauteur de 20 % par la CdC soit 1 468,80 € HT (1 762,60 € TTC) sur 3 ans.

La CdC a sollicité un cofinancement public FEADER dans le cadre du programme européen LEADER du Pays du Perche ornaï à hauteur de 80 % soit 4 651,20 € HT (5 581,44 € TTC).

Le président propose de retenir l'application de la SAS Intramuros.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT SUR DEPENSES HT			
Dépenses		Recettes	
Prestation	6120	Fonds européens FEADER - LEADER	4651,2
		Autofinancement	1468,80
TOTAL	6120	TOTAL	6120

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la société Intramuros SAS, sise au 16, rue de Ségur 33000 BORDEAUX, représenté par monsieur François-Xavier DE MALET, pour un montant de 6 120 € HT, soit 7 344 € TTC
- D'approuver l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide du programme européen LEADER pour un montant de 4 651,20 EUROS HT et à signer tous les documents relatifs à la demande et au versement de l'aide.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

